



**ACADEMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Ressources Humaines**

Affaire suivie par :  
Odile BLONDEAUX  
Tél : 04 73 99 31 58  
Mél : [rh-inclusive@ac-clermont.fr](mailto:rh-inclusive@ac-clermont.fr)

3 avenue Vercingétorix  
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

Clermont-Ferrand, le 12 septembre 2025

La Rectrice

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs académiques  
des services de l'Education Nationale,

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement,

Mesdames et Messieurs les Directeurs des centres  
d'information et d'orientation

**Objet** : affectation des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation sur poste adapté de courte durée (PACD) et de longue durée (PALD) pour l'année scolaire 2026-2027 (entrée et maintien).

Référence :

- Articles R911-19 à R911-30 du Code de l'éducation ;
- Circulaire n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

La présente note a pour objet de préciser la procédure d'entrée et de maintien sur poste adapté ainsi que les modalités d'affectation et le calendrier des opérations pour l'année 2026-2027.

L'affectation sur poste adapté a pour but de maintenir en activité les personnels qui rencontrent des difficultés de santé et s'inscrit dans une démarche progressive de retour à l'emploi.

Elle permet d'apporter une aide aux agents concernés afin qu'ils recourent la capacité d'assurer la plénitude des fonctions liées à leur statut ou préparent une reconversion professionnelle.

La période d'affectation est limitée et déterminée en fonction de l'état de santé de l'agent et de son projet professionnel.

Il peut s'agir soit d'une affectation de courte durée (une année renouvelable deux fois), soit de longue durée (quatre ans éventuellement renouvelable).

Avant d'entrer dans le dispositif, le candidat doit élaborer, en concertation avec le médecin du travail, l'assistant social des personnels et la Direction des ressources humaines, un projet professionnel qui orientera le choix du lieu d'exercice.

Tout au long de la période d'affectation sur poste adapté, un accompagnement est prévu et assuré par le médecin du travail et les assistants sociaux des personnels.

L'agent qui bénéficie d'un poste adapté est en position d'activité et rémunéré à temps complet. Il reste placé sous l'autorité administrative de la rectrice mais sous l'autorité fonctionnelle du chef de service de l'établissement d'accueil.

**L'entrée dans le dispositif entraîne la perte du poste occupé précédemment à titre définitif ainsi que des indemnités afférentes à la fonction.**

### **1. Constitution du dossier de candidature**

Seront adressés, par courriel, à la correspondante handicap académique ([rh-inclusive@ac-clermont.fr](mailto:rh-inclusive@ac-clermont.fr)), sous couvert du supérieur hiérarchique, avant le 12 janvier 2026 :

- **Une lettre explicitant la demande** ;
- Un dossier à compléter (téléchargeable sur SELIA) ;
- **Par courrier**, un certificat médical détaillé sous pli cacheté à l'attention du médecin du rectorat (Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand - 3 avenue Vercingétorix - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1).

Rappel : si un enseignant est actuellement placé en congé de longue maladie, de longue durée ou en disponibilité d'office en raison de son état de santé, l'affectation sur poste adapté est subordonnée à l'avis du conseil médical.

### **2. Instruction des dossiers**

Tous les candidats à un poste adapté seront reçus par un médecin du travail et un assistant social des personnels.

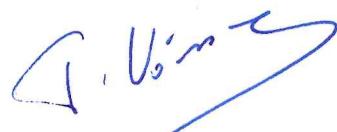
Les candidats souhaitant une reconversion professionnelle seront également reçus par la conseillère mobilité carrière.

Les candidatures seront ensuite examinées par les services académiques, dans le cadre d'une commission pluridisciplinaire, sous la responsabilité de la Secrétaire générale adjointe, Directrice des ressources humaines.

Une réponse sera adressée à chaque candidat au mois d'avril 2026, par courriel.

Je vous remercie de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des personnels placés sous votre responsabilité.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Secrétaire générale adjointe,  
Directrice des Ressources Humaines,



Peggy VOISSE